DÉLIBÉRATION

DES CITOYENS DE LA SECTION

DE LA HALLE-AU-BLED,

Lue à la tribune de la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins.

Imprimée par le vœu unanime de tous les Membres de ladite Société.

EXTRAIT du Regiſtre des Délibérations de la Section de la Halle-au-Bled.

Du Mercredi 26 Janvier 1791.

LA ſection de la Halle-au-Bled, aſſemblée extraordinairement ſur la pétition de cinquante citoyens :

Délibérant ſur les circonſtances préſentes ; ſur les aſſaſſinats commis à la Chapelle ; ſur les agitations qui troublent l'intérieur de l'empire, tandis que des préparatifs menaçans ſemblent appeler toute l'attention ſur les frontières ; ſur les enrôlemens qui ſe font dans la capitale ; ſur le grand nombre d'inconnus & de gens ſans aveu dont elle eſt inondée ; ſur les placards affichés dans le faubourg Saint-Antoine, & dans différens autres endroits de la ville ; ſur cette inquiétude générale qui ſe remarque partout, & qui a toujours été un avant-coureur de quelque cataſtrophe :

Délibérant ſur les opérations clandeſtines d'une ſociété qui ſe dit amie de la conſtitution monarchique ;

ſur des diſtributions perfides faites à des citoyens (dont des bruits publics font monter le nombre à quarante mille) de cartes, au moyen deſquelles ces citoyens peuvent aller chercher chez des boulangers du pain à moitié prix.

Conſidérant qu'une diſtribution auſſi ſuſpecte par ſon immenſité, que par la forme dont elle ſe fait, ſemble annoncer la coupable intention d'enlever aux magiſtrats de la nation la confiance du peuple, pour la porter toute entière ſur la tête de quelques individus;

Conſidérant qu'il eſt impoſſible de calculer les ſuites funeſtes de l'habitude qu'on feroit contracter à la partie la plus indigente, de payer la denrée de première néceſſité la moitié de ſa valeur;

Conſidérant que ſans doute on doit reſpecter le droit qu'ont tous les citoyens de ſe réunir paiſiblement, aux termes des décrets; mais que les véritables amis du bien public doivent invoquer la ſévérité de la loi ſur ces mêmes ſociétés, quand leurs trames odieuſes menacent la conſtitution;

Conſidérant enfin, que c'eſt ſur-tout dans les momens où la ſuppreſſion de tous les abus fait agiter en tout ſens tant de mécontens, que les François, qui ſont ſi forts de leur union, doivent en reſſerrer les nœuds, doivent redoubler d'efforts, de courage & de patriotiſme pour porter un coup terrible, un dernier coup à toutes les têtes de cette hydre qui fatigue depuis ſi long-temps nos intrépides repréſentans:

Dénonce au procureur-ſyndic de la commune les manœuvres criminelles des membres compoſans la ſociété des amis de la conſtitution monarchique, & notamment de Staniſlas Clermont-Tonnerre; le requiert de rendre plainte, faire informer de tous les faits qui ſont parvenus & parviendront à ſa connoiſſance, avec la fermeté dont l'importance de ſes fonctions lui fait le devoir le plus rigoureux.

Invite les officiers municipaux à faire cesser sur-le-champ tous les moyens qu'emploient les membres de ladite société pour corrompre le peuple, & sur-tout interdire la distribution de ces cartes au moyen desquelles on peut se procurer le pain à moitié prix de sa valeur.

La section de la Halle-au-bled renouvelle l'annonce qu'elle a déja faite plusieurs fois à tous les citoyens indigens de son arrondissement, qu'ils peuvent se présenter à la caisse de bienfaisance que la section a ouverte depuis dix-huit mois, pour y recevoir les secours dont ils peuvent avoir besoin; déclare que, jusqu'à ce jour, & pour la suite, la générosité de ses concitoyens lui a assuré & lui assure le moyen de fournir à ses frères peu fortunés des secours qui ne seront point empoisonnés par des mains qui agitent les flambeaux de la guerre civile.

Désirant concilier le respect dû à la loi qui défend la permanence des assemblées de section, avec la nécessité des circonstances, qui exige impérieusement l'activité de leur surveillance, la section arrête que, par une pétition, l'Assemblée nationale sera suppliée de décréter que les sections de Paris resteront assemblées pendant tout le temps des troubles qui menacent la liberté publique.

Arrête que le présent arrêté sera imprimé & envoyé à la municipalité & aux quarante-sept autres sections, avec prière d'émettre le plus promptement possible le même vœu sur la pétition qui vient d'être arrêtée.

Vote à l'unanimité des remerciemens à la société des Amis de la Constitution, pour le zèle & l'énergique surveillance qu'elle a constamment montrés, & qu'elle déploie avec tant de succès dans les circonstances difficiles où se trouvent la capitale & l'empire.

Signé MONTAMANT, *Président.*
BLIGNY, *Secrétaire-greffier.*

RÉPONSE

De M. le Préſident de la Société, à la Députation de la Section de la Halle-au-Bled.

RÉUNIR tous les efforts du patriotiſme dans les momens où l'intérêt public paroît menacé, tel eſt le devoir des bons citoyens; tels ſont les moyens dont il nous convient d'uſer dans les circonſtances préſentes. La ſageſſe & l'énergie de l'arrêté que vous venez de communiquer à la ſociété, lui préſente d'heureux préſages, & elle aime à vous devoir de juſtes motifs d'eſpérance, lorſque les ennemis de la choſe publique voudroient ſemer le découragement.

La ſociété m'autoriſe à vous témoigner ſa reconnoiſſance, & à vous féliciter du bonheur que vous allez goûter en répandant des ſecours généreux & ſuffiſans ſur vos concitoyens malheureux.

Elle vous invite à aſſiſter à ſa ſéance.

Signé VICTOR BROGLIE, *Préſident.*

VILLARS, G. BONNECARRERE, ALEX. BEAUHARNOIS, VOYDEL, *Secrétaires.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.